



Dossier de validation

Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Voltige Aérienne

DEFVA

Date de retour du dossier :
30 septembre 2010



Nom	Prénom

Adresse complète :

Tél : GSM :

Mel : N° de licence FFA

Domaine « connaissance de la voltige aérienne »

Listez vos expériences de l'encadrement, de l'entraînement ou du jugement en voltige aérienne permettant d'attester de votre expérience. (Préciser date lieu et nature des actions que vous avez conduite ou auxquelles vous avez participé, ci besoin joindre toute pièce justificative) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à :

le :

Signature

--

Cadre réservé à la DTN

Niveau de pratique	Maitrise de l'entraînement	Connaissance de la voltige

Conditions d'obtention

Validation du domaine « niveau de pratique »

Le candidat au DEFVA devra pouvoir se faire valoir d'une pratique de la voltige aérienne au niveau national 2 avec une note minimale de 7/10 obtenu en compétition inscrite au calendrier fédéral. L'attestation de performance sera validée par la Direction Technique Nationale

Validation du domaine « maîtrise de l'entraînement »

Ce domaine sera validé sur présentation d'une des conditions ci-dessous :

Un titre de Flight Instructeur FI(A),
un titre d'entraîneur délivré par la FFA dans une autre discipline,
un titre d'entraîneur délivré par une autre fédération sportive,
un brevet d'Etat d'éducateur sportif,
un titre de professeur de sport ou d'éducation physique,

et d'une liste des expériences d'entraînement en voltige aérienne jointe au dossier.

Validation du domaine « connaissance de la voltige aérienne »

Ce domaine sera validé par la présentation d'une liste des expériences d'animation, d'entraînement en stage ou compétition officielle de voltige aérienne.

Certification

Après validation des trois domaines de compétences, un diplôme sera remis au récipiendaire. Une carte d'entraîneur fédéral de voltige aérienne sera également remise avec une validité de 4 ans qui pour être prorogé d'autant suite à un recyclage organisé par la FFA